



Nettoyant détartrant bactéricide expert

Référence : 18759

Le nettoyant détartrant bactéricide EXPERT est un produit concentré conçu pour le détartrage, le nettoyage et la désinfection des sanitaires, douches, lavabos, cuvettes des WC, carrelages,... Il est conforme aux normes EN 1276 et 13697. Il laisse une odeur de fraîcheur marine. Il est très efficace en entretien journalier comme en utilisation hebdomadaire dans toutes les activités ayant des sanitaires (hôtels, restaurants, bars, maisons de retraite, milieux hospitalier, ...). N'abime pas l'inox, le chrome, fonte, acier galvanisé. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

Volume(s)
0.8 l. - 5 l. -

GROUPE NOTILIA
1284 Chemin du Mas de Sorbier
Z.I. de Grézan
30034 - NIMES CEDEX 1
Tél. : +33.4.66.02.16.16
Fax. : +33.4.66.26.90.09

Le contenu du site et ses éléments (textes, design, structure, images, vidéos, élément téléchargeable...) est la propriété du groupe Notilia et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le groupe Notilia ne concède qu'une autorisation de visualisation de son contenu, à titre personnel et privé et dans la mesure où l'utilisateur est le légitime Utilisateur final du Site Web, à l'exclusion de toute visualisation ou diffusion publique. L'autorisation de reproduction n'est concédée que sous forme numérique sur l'ordinateur de l'utilisateur aux fins de visualisation des pages consultées par votre logiciel de navigation. L'impression papier est autorisée aux fins de copie privée à l'usage exclusif du copiste au sens de l'article L. 122-5 2° du Code de la Propriété Intellectuelle. Le groupe Notilia n'autorise qu'un usage strictement personnel des données, informations ou contenu auquel l'utilisateur accède, limité à un enregistrement temporaire sur son ordinateur aux fins d'affichage sur un seul écran ainsi que la reproduction, en un unique exemplaire, pour copie de sauvegarde ou impression sur papier. Toute autre utilisation non expressément visée aux présentes n'est pas permise.